

Votre comité a examiné le bill du Sénat intitulé : Acte pour incorporer la Société des missionnaires de l'Eglise de la Bible Chrétienne du Canada," et l'a rapporté sans amendement.

Thomas Robert McInnes, écr., membre pour le district électoral de *New-Westminster*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Smith, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 16 avril 1877, pour un état mentionnant la quantité de fer acheté par aucun des départements du gouvernement pour autre chose que les chemins de fer, les personnes de qui ce fer a été acheté, les prix payés, s'il a été acheté par soumission ou autrement, et les fins pour lesquelles il était requis. (*Documents de la session, No. 88.*)

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné sur l'amendement proposé hier à la motion que *M. l'Orateur* quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des subsides) et lequel amendement est que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "il soit résolu, que l'acte que vient de commettre le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en renvoyant son ministère, manque de sagesse dans les circonstances, et s'appuie à sa base la position que les aviseurs de la Couronne occupent depuis que le principe du gouvernement responsable a été accordé aux colonies de l'Amérique Britannique du Nord."

Et l'amendement étant de nouveau proposé, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et étant six heures P. M., l'Orateur quitte le fauteuil.

Sept heures et demie p. m.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le bill concernant la Compagnie d'express et de transport d'Ontario, et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Jetté* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : "Acte pour faire à *Victoria Elizabeth Lyon* étant lu,

M. Cameron propose, secondé par *M. Fraser*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Archibald,
Bain,
Bertram,

Dymond,
Farrow,
Ferguson,

Kirk,
Kirkpatrick,
Little,

Paterson,
Pettes,
Pickard,